

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2015

Le mardi 3 novembre 2015 à 18 heures 30 notre association s'est réunie conformément à ses statuts
Salle Pauline Le Bigot, 112 rue Victor Hugo à Puget sur Argens
sur convocation envoyée à chaque adhérent par courrier ou par mail

Il a été constaté, à l'examen de la feuille de présence, dûment émarginée par chaque adhérent en entrant en séance, que 15 adhérents sur 29 étaient présents ou représentés.

1) Lecture par le président du rapport d'activité :

Nous avons réalisé 54 interventions (inspections, réunions, rencontres, surveillance, etc)

Des signalements ont été faits en Mairie en particulier pour des rehaussements de terrain, des pollutions dans la Vernède, d'installation de mobil-home illégale.

D'importants travaux de débroussaillage se sont déroulés du 20 avril au 6 mai 2015 sur environ 800 m de berges, par une entreprise spécialisée.

Nous avons obtenu que tous les PC incluent l'obligation d'une zone de rétention d'eau pluviale quelle que soit la surface construite.

Nous continuons à insister auprès des élus sur la nécessité de prévoir une Zone d'Expansion de Crues (déjà évoquée en 2014) pour pondérer les effets violents de montée des eaux.

Nous conseillons à tous de rester **vigilant** (installation illicite, dépôts sauvages, trafic de véhicules suspects, etc...)

2) Le trésorier a lu le rapport financier en précisant la disponibilité permanente des pièces comptables sur simple demande des adhérents. Aucune objection ni réserve n'ont été émises.

3) La cotisation annuelle 2015 a été fixée à l'unanimité à 20 euros.

4) Après les questions diverses, Gilles REGIS est intervenu sur 3 sujets :

- Le projet, que nous avons initié, de réalisation de 3 bassins de rétention sur le Ronflon devra être soumis prochainement au conseil municipal pour financer les études et leur réalisation, avec subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 50%
- A l'avenir, les travaux d'entretien des berges, non réalisés par les propriétaires, pourront être faits par la mairie (après injonction par lettre R+AR) et recouverts par le trésor public.
- Information sur le futur schéma communal pluvial, mettant en évidence des solutions à trouver pour faciliter la bonne circulation des eaux de ruissellements.

Fin de séance à 20h 30

Le Président
Jean-Luc LAVAURE

Le Trésorier
Michel MIREUX

le Vice Président
Frédéric PROSPERI

Le Secrétaire
Jean COULET

ARCEPA

510 chemin de l'Enghein du Loup 83480 PUGET SUR ARGENS

Email : arcepa83@gmail.com

site : www.arcepa.org